

INFORMATIONS

L'humain et l'environnement au coeur
des préoccupations de l'entreprise

THÈME ACCREDITATION COFRAC

CONTRÔLES DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES AUX AGENTS CHIMIQUES DANS L'AIR DES LIEUX DE TRAVAIL

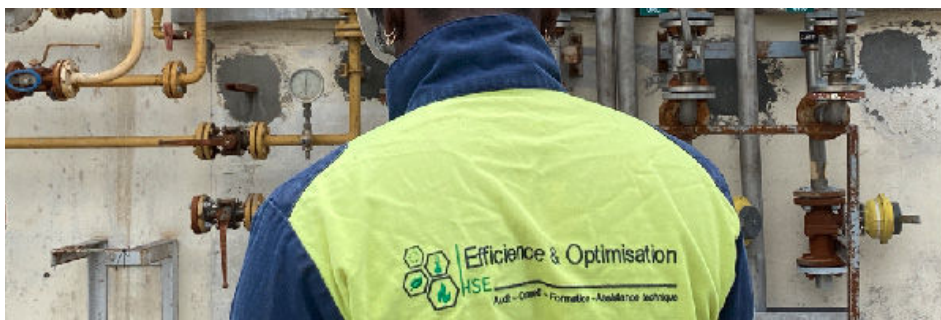
L'accréditation du Cofrac reconnaît et atteste des compétences et de l'impartialité des organismes de contrôle au niveau national, voir international.

Le Cofrac est un réseau placé sous la tutelle de l'état habilité à accréditer toute société, organisme, entreprise désireuse de faire reconnaître ses aptitudes et son intégrité.

L'accréditation va plus loin que la certification en apportant, outre la reconnaissance de la conformité du système de management, celle de la compétence des personnes, hommes et femmes du site concerné.

En contribution à l'amélioration continue des contrôles ainsi que de la qualité des produits et des services mis sur le marché, elle renforce la confiance.

Les agents chimiques utilisés dans le cadre de certaines activités professionnelles peuvent présenter des risques non négligables pour



L'Homme. En cas de pénétration dans l'organisme, par inhalation, ingestion, ou contact cutané, la personne exposée peut développer des réactions plus ou moins virulentes, menant parfois à des maladies graves.

L'objectif de la valeur limite d'exposition professionnelle est la protection des travailleurs contre les effets néfastes pour leur santé lors d'une exposition à des agents chimiques.

On considère que l'établissement des VLEP

visé à fixer des limites pour l'exposition par inhalation telle que cette exposition, même répétée régulièrement tout le long de la vie professionnelle, n'entraîne à aucun moment des effets néfastes pour la santé des travailleurs.

Des contrôles techniques doivent être réalisés par des organismes accrédités, dès lors qu'un agent chimique dispose d'une VLEP réglementaire, que cette VLEP soit contraignante ou indicative.

CHEZ EFFICIENCE ET OPTIMISATION

Depuis peu Effcience et Optimisation a obtenu son accréditation Cofrac sur ces activités de laboratoire. Plus précisément sur les contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail. N°1-7175 rév.0

Ces activités sont régies par le document LAB REF 27.

LA REGLEMENTATION

GEN REF 11 -
Règles générales pour la référence à l'accréditation et aux accords de reconnaissance internationaux [COFRAC]

GEN PRCO 03 -
Suspension, résilisation et retraits [COFRAC]

NF EN ISO/IEC 17011 -

Evaluation de la conformité - Exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité.

Arrêté du 15 décembre 2009 -

Relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles.

CIRCULAIRE DGT 2010/03 du 13 avril 2010 -

Relative au contrôles du risques chimiques sur les lieux de travail

LAB REF 27 -

Exigences spécifique pour l'accréditation des organismes procédant aux contrôles des expositions professionnelle aux agents chimiques dans l'aire des lieux de travail.



Liens :
legifrance.gouv.fr
cofrac.fr